

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 20 juin 2024
N° CP-2024-5-1-4
N° applicatif 9949

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction de l'innovation et de la transformation publiques

INCLUSION NUMÉRIQUE - CHEF DE FILAT DE LA "FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE ENSEMBLE" ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF " CONSEILLER NUMERIQUE "

Résumé : Dans un monde de plus en plus digitalisé, l'inclusion numérique est cruciale. Or, 300 000 alsaciens se trouvent en situation de fracture numérique. La Collectivité européenne d'Alsace, forte de son ancrage local, déploie des actions ciblées comme le dispositif des conseillers numériques (4 conseillers déployés ainsi qu'un "Digibus") pour aider les publics en proie à l'illectronisme. L'Etat veut prolonger et structurer ce dispositif en Alsace, confiant à la Collectivité le chef de filat de la "Feuille de route Numérique Ensemble" et la coordination des conseillers numériques. Une subvention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) d'un montant total de 50 000 € répartie sur deux ans permettra le financement d'un poste de Conseiller numérique coordinateur. La convention est jointe en annexe au présent rapport.

Dans un monde de plus en plus digitalisé, l'accès et la maîtrise du numérique sont devenus des enjeux cruciaux pour l'inclusion des citoyens. Or, l'illectronisme – soit la difficulté ou incapacité à utiliser les outils numériques – reste un obstacle majeur pour certains : 300 000 alsaciens se trouvent en situation de fracture numérique.

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant qu'acteur de la solidarité et de la proximité, est légitime pour porter le sujet crucial de l'inclusion numérique. Garante des équilibres territoriaux, elle a pour mission de répondre aux besoins de tous les Alsaciens, notamment les publics vulnérables et les résidents des zones rurales, souvent plus touchés par la fracture numérique. Forte de son ancrage local et de sa connaissance des spécificités territoriales, la Collectivité porte ainsi des actions ciblées. Elle a déployé quatre conseillers numériques, mis en œuvre le « Digibus », elle agit enfin au quotidien auprès des publics précaires ou âgés et les accompagnent notamment dans leurs démarches en ligne.

Après deux ans d'existence, considérant le sujet de la fracture numérique toujours plus prégnant et le bilan des conseillers numériques encourageant, l'Etat veut prolonger et structurer le dispositif. Il apparaît notamment nécessaire de mieux accompagner les conseillers numériques dans leur pratique professionnelle mais aussi d'accroître leur

notoriété. Plus généralement, l'Etat a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour prendre le chef de filât de la « Feuille de route Numérique Ensemble » sur le territoire alsacien.

Dans cette démarche, la collectivité va notamment piloter la coordination des conseillers numériques – action phare de la Feuille de route avec un poste dédié. A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace est éligible à une subvention dont les conditions sont décrites dans la convention jointe en annexe au présent rapport.

Ce dispositif permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de percevoir une subvention d'un montant total de 50 000 € répartie sur deux ans afin de financer l'emploi à temps plein d'un Conseiller numérique coordinateur. Cette subvention est financée par le plan France Relance.

Pour mener à bien ces missions, le Conseiller numérique coordinateur bénéficiera d'une formation financée par le dispositif dans les conditions définies par l'Etat. Cette formation est constituée de modules spécifiques à ses fonctions.

La 1^{ère} Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants a examiné le rapport lors de sa réunion du 6 juin 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de confirmer le rôle de la Collectivité européenne d'Alsace comme cheffe de file aux côtés des Préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de la feuille de route France Numérique Ensemble en Alsace,
- d'approuver la convention, jointe en annexe au présent rapport, relative au dispositif des Conseillers numériques coordinateurs en vue du financement de l'emploi à temps plein d'un Conseiller numérique coordinateur à hauteur de 50 000€, conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations agissant pour le compte de l'Etat,
- de m'autoriser à signer cette convention et l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de son rôle de cheffe de file de la feuille de route France Numérique Ensemble.

Les crédits concernés seront inscrits en DM2 et encaissés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P021	O004	P021E02	T09	4760-74-74718-021	50 000€
TOTAL					50 000€

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.